



Mémoire sur le projet de loi n°48

Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Présenté par

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (OSM)

dans le cadre des consultations particulières
et des auditions publiques tenues par la
Commission de la culture et de l'éducation

Première session
Quarante et unième législature

Montréal, 8 septembre 2015

Orchestre symphonique de Montréal

Orchestre symphonique de Montréal
1600, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2X 0S1
Téléphone : (514) 840-7400
osm.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION	4
2.	RÉSUMÉ	8
3.	PRÉAMBULE	9
4.	OBSERVATIONS	10
	4.1 Une mission axée sur l'excellence et le développement du public de demain	
	4.2 Une gouvernance ouverte sur la communauté qui préserve l'expertise des acteurs du milieu musical classique et de l'art dramatique	
	4.2.1 Représentation du milieu culturel au sein du conseil d'administration	
	4.2.2 Modifications majeures à la composition du conseil d'administration	
	4.2.3 Direction et commission des études	
5.	RECOMMANDATIONS	14
6.	CONCLUSION	15

1. PRÉSENTATION

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) est une organisation artistique d'envergure internationale qui doit diffuser, au plus large public possible, le répertoire mondial de la musique symphonique et les artistes de niveau international. L'OSM doit assumer son rôle social et institutionnel. Dans son milieu, il investit dans le développement de la musique symphonique et classique sous toutes ses formes. L'OSM est une organisation professionnelle qui suscite l'innovation et l'excellence.

Depuis sa fondation en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal s'est illustré à titre de chef de file de la vie symphonique canadienne et québécoise. Ambassadeur culturel de premier plan, l'Orchestre a acquis une réputation des plus enviées sur la scène internationale grâce à la qualité de ses nombreux enregistrements et tournées. L'OSM poursuit cette riche tradition sous la gouverne de son directeur musical Kent Nagano, tout en se distinguant par une programmation novatrice qui vise à actualiser le répertoire symphonique et consolider l'ancrage de l'Orchestre au sein de sa communauté.

Des directeurs musicaux de premier plan

L'excellence et la vision de l'OSM ont été façonnées par ses directeurs musicaux : Wilfrid Pelletier, Montréalais de naissance et premier directeur artistique de l'Orchestre, Désiré Defauw, Igor Markevitch, Zubin Mehta, sous la direction duquel l'Orchestre donna ses premiers concerts en Europe, Franz-Paul Decker, Rafael Frühbeck de Burgos, Charles Dutoit, dont la collaboration avec l'Orchestre dura près de 25 ans et mena ce dernier à s'illustrer sur la scène internationale, et, depuis septembre 2006, Kent Nagano.

Des tournées internationales et une centaine d'enregistrements

Au fil des ans, l'OSM s'est produit lors de plus d'une quarantaine de tournées et d'une trentaine de sorties nationales et internationales. L'OSM a entre autres effectué dix tournées en Asie, onze tournées en Europe et trois en Amérique du Sud. L'OSM a réalisé plus d'une centaine d'enregistrements sous les étiquettes Decca, EMI, Philips, CBC Records, Analekta, ECM et Sony, ainsi que sous sa propre étiquette, lesquels lui ont valu une cinquantaine de prix nationaux et internationaux.

Une salle de concert parmi les meilleures au monde

En septembre 2011, l'OSM et maestro Nagano ont inauguré la Maison symphonique de Montréal, nouvelle résidence de l'Orchestre. La réalisation de cette salle de concert a été rendue possible grâce au soutien du gouvernement du Québec. Inauguré le 28 mai 2014 à la Maison symphonique, le Grand Orgue Pierre-Béique a été généreusement offert à l'OSM par M^{me} Jacqueline Desmarais. Il a été réalisé par la maison Casavant pour le compte de l'OSM qui en est le propriétaire exclusif, avec la collaboration des architectes Diamond Schmitt + Ædifica pour sa conception visuelle.

Des projets novateurs

L'OSM offre une programmation toujours plus riche à un public varié, comprenant des concerts symphoniques, des récitals, de la musique de chambre, des concerts mettant en lumière le Chœur de l'OSM et le Grand Orgue

Pierre-Béique. L'OSM est de plus reconnu pour les projets novateurs qui ont jalonné son histoire. Au cours de la saison 2014-2015, l'OSM présentait en première nord-américaine *L'Aiglon*, œuvre d'Honegger et Ibert, qui constitue par ailleurs le premier projet d'un partenariat renouvelé avec Decca Classics, maison avec laquelle l'Orchestre a enregistré quelque 80 albums du début des années 1980 au début des années 2000. L'OSM est présent hors de la salle de concert grâce à la diffusion de concerts sur une variété de plateformes, lui permettant de joindre des milliers de mélomanes à travers le monde.

L'éducation au cœur de sa mission

Faisant partie de sa mission depuis sa création et valeur essentielle pour son fondateur Wilfrid Pelletier, l'éducation est au cœur des priorités de l'OSM. Non seulement l'Orchestre joue-t-il son rôle de transmission auprès des jeunes de tous âges à qui il donne accès à un univers musical extraordinaire lors de séries de concerts enrichissants et créatifs, mais il n'a de cesse d'encourager la relève musicale par de nombreuses initiatives qui ont bénéficié à plusieurs générations de talentueux jeunes musiciens. Les matinées jeunesse, les Jeux d'enfants, les classes de maître ainsi que les ateliers offerts par ses bénévoles en milieu scolaire ne sont que quelques exemples du dynamisme de l'organisation en matière d'éducation. Le Concours OSM Manuvie, le plus important concours d'interprétation au Canada et qui célébrait son 75^{ème} anniversaire en 2014, a propulsé près de 350 lauréats sur les scènes nationale et internationale et continue de soutenir de jeunes artistes provenant de partout au pays. Maestro Nagano et l'OSM poursuivent leur collaboration avec de nombreuses institutions d'enseignement supérieur depuis plusieurs années et se font un devoir d'être présents dans le milieu universitaire afin de partager une personnalité musicale qui a fait sa réputation mondiale.

L'Orchestre symphonique de Montréal développe actuellement deux projets d'envergure en éducation à l'initiative de son directeur musical Kent Nagano, programmes uniques au Québec qui auront à terme des répercussions positives sur l'ensemble de la communauté.

Le Conservatoire et l'OSM

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, fondé grâce à l'influence de Wilfrid Pelletier qui en a été le directeur dès sa création en 1943 jusqu'en 1961, et l'OSM ont tissé des liens au fil du temps. Leur objectif commun de garder l'art vivant et de s'assurer que ce besoin fondamental demeure au cœur de leurs priorités, leurs efforts déployés afin d'atteindre les plus hauts standards d'excellence, leur recherche d'une identité artistique toute québécoise ne sont certes pas étrangers à la fierté dont jouissent les deux institutions au sein de la population.

En plus d'une collaboration régulière par le biais de différentes initiatives évoquées précédemment, notons que 33 musiciens actuels de l'OSM ont étudié au Conservatoire et que durant les dernières années 12 musiciens y ont enseigné ou y enseignent toujours présentement.

Représentation de l'organisation

Madame Madeleine Careau

Chef de la direction

Madeleine Careau est l'une des gestionnaires les plus aguerries du milieu culturel québécois. Chef de la direction de l'Orchestre symphonique de Montréal depuis 2000, elle a fait sa marque en développant une offre qui fait la fierté des Québécois et Québécoises, en maintenant la réputation internationale de l'Orchestre grâce à des tournées majeures tant en Amérique du Sud, qu'en Asie ou en Europe ainsi qu'en diversifiant les activités de l'organisation. Reconnue pour sa saine gestion assurant l'équilibre budgétaire, sa collaboration avec Kent Nagano ne cesse de rencontrer un succès qui permet à l'OSM de poursuivre son rôle d'ambassadeur du Québec, de garder un lien privilégié avec la communauté ainsi que de développer son public tout en encourageant la relève. Sous sa gouverne et grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Québec, l'OSM s'est vu doté d'une résidence digne de sa qualité artistique exceptionnelle, la Maison symphonique de Montréal, et a inauguré le Grand Orgue Pierre-Béique (offert par M^{me} Jacqueline Desmarais). De plus, on note la création de la Fondation de l'OSM dont le mandat est d'en assurer la pérennité.

Forte d'une expérience diversifiée tant au Québec qu'à l'étranger, M^{me} Careau a notamment œuvré en tant qu'agente de l'auteur Luc Plamondon, assumé la direction générale du Festival Juste pour rire et fut responsable de l'ouverture du bureau du Groupe Rozon à Paris.

Avant d'assumer les mandats de chef de cabinet adjoint et responsable des dossiers culturels au Bureau du premier ministre Pierre Marc Johnson, et de directrice de cabinet du ministre de la Culture Clément Richard, elle a fondé l'ADISQ et en a assumé la direction générale, a été directrice des Variétés à Télévision Quatre Saisons ainsi que produit le premier Gala des Gémeaux.

Sa contribution au domaine culturel fut aussi ponctuée par son rôle de directrice des Communications et des Relations publiques à l'Orchestre symphonique de Québec de même que par celui de vice-présidente et directrice des Communications au Festival d'été de Québec et de responsable de la campagne d'abonnements des Grands Ballets Canadiens en début de carrière.

Madeleine Careau siège actuellement sur les conseils d'administration du Conseil des arts de Montréal et du festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE.

Madame Marie-Josée Desrochers

Chef de l'exploitation

Marie-Josée Desrochers a été nommée chef de l'exploitation de l'OSM en juin 2015. Elle dirigeait jusque-là le département artistique de l'OSM où elle voyait à la planification des concerts, des partenariats, des tournées ainsi qu'à la stratégie multimédias de l'entreprise. Elle a auparavant évolué dans les communications-marketing pendant plus de 15 ans. À l'OSM depuis 1997 (d'abord en impartition pour une firme de communication), elle a dirigé le Marketing et les Communications de 1999 à 2011. À ce titre, elle était responsable des revenus de billetterie, des stratégies de mise en marché et des relations publiques. Elle était en outre responsable de l'image de marque de l'OSM sur toutes les plateformes ainsi que lors des tournées et enregistrements. Elle a défini la nouvelle structure de séries de concerts de l'OSM dans la nouvelle salle et a été responsable des relations publiques internationales entourant l'inauguration de la Maison symphonique de Montréal, la nouvelle résidence de l'Orchestre.

Orchestre symphonique de Montréal

Marie-Josée Desrochers a également travaillé au sein du Groupe Gignac communication marketing. En début de carrière, elle a occupé plusieurs postes dans le milieu culturel, que ce soit à la radio de Radio-Canada, au Festival international de Lanaudière et comme directrice générale d'organismes musicaux tels que les Chambristes de Montréal.

Marie-Josée Desrochers détient un MBA exécutif de McGill University-HEC ainsi qu'une maîtrise en musique (piano) de l'Université de Montréal et un diplôme d'études supérieures en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal.

2. RÉSUMÉ

L'Orchestre symphonique de Montréal et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, tous deux fondés par Wilfrid Pelletier, partagent une mission de transmission de l'art à travers une recherche constante d'excellence. Véritable fleuron culturel et jalon essentiel au cœur des communautés, le Conservatoire a formé des musiciens et des acteurs de premier plan qui continuent à contribuer au rayonnement du Québec à l'échelle mondiale. Les mutations que subit le milieu culturel et les défis auxquels les organisations sont confrontées ont amené les acteurs du milieu à se pencher sur des stratégies nouvelles afin de s'assurer de l'atteinte de leurs objectifs. Le projet de loi n°48 en plus de réaffirmer et actualiser les éléments de la mission du Conservatoire propose une structure mieux ancrée dans la gouvernance d'aujourd'hui ainsi qu'une ouverture renouvelée sur le milieu culturel et le marché. L'OSM croit profondément en l'importance de cette institution et des retombées de son action sur l'ensemble de la communauté. Non seulement le Conservatoire forme-t-il les artistes les plus talentueux de leur génération, dont plusieurs joindront les rangs de l'OSM, mais il continue à transmettre l'essence de l'art à des centaines de jeunes qui deviendront des citoyens plus accomplis et le public de demain. Ne voit-on pas là l'occasion non seulement de maintenir le programme d'apprentissage de niveau préparatoire, mais de le développer, et ce, particulièrement dans les conservatoires en régions ?

Nous sommes d'avis que l'institution des nouvelles mesures proposées en matière de gouvernance sera bénéfique et servira les objectifs du Conservatoire en maintenant sa mission. Entre autres éléments proposés par le projet de loi, l'OSM ne peut que saluer l'ouverture dont témoigne une nouvelle répartition des membres du conseil d'administration. Assumant la lourde responsabilité de défendre les intérêts de l'une des institutions culturelles les plus importantes au Québec et d'y insuffler leur vision, nous sommes d'avis que la nomination d'administrateurs externes au réseau du Conservatoire devra être faite en pleine considération des spécificités propres à des domaines aussi différents que la musique et l'art dramatique. Il est primordial que le choix de ces membres prenne en compte non seulement une connaissance globale du milieu culturel, mais une expertise réelle en musique classique et en art dramatique. Ajoutons qu'une représentativité distincte des deux disciplines est souhaitable tant au niveau de la direction des études qu'au niveau de la commission des études afin de bien répondre aux exigences spécifiques à chaque discipline.

En félicitant Madame la Ministre Hélène David, ministre de la Culture et des Communications, pour son initiative, souhaitons que la modernisation de la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec lui permette de se tourner vers l'avenir et d'ainsi poursuivre sa mission qui est au cœur des fondements de notre société.

3. PRÉAMBULE

Le milieu musical en particulier et culturel en général étant en profonde transformation, ce sont toutes les institutions culturelles qui ont eu à se soumettre à une réflexion profonde sur leur vision artistique et leurs façons de faire par l'élaboration de planifications stratégiques répondant aux réalités nouvelles auxquelles elles sont confrontées. L'avènement du multimédia, la dématérialisation liée à l'ère numérique, ainsi qu'une offre culturelle sans cesse renouvelée ont bouleversé les habitudes de consommation d'un public plus exigeant que jamais. Ce dernier, moins enclin par exemple à favoriser l'abonnement de saison et exprimant un désir de liberté par le choix de concerts et spectacles au dernier moment, a obligé le milieu à se remettre en question; les institutions tel que l'OSM ont réaffirmé leur volonté de rester ancrées dans la communauté et d'exceller afin d'assurer le rayonnement du Québec, dans leur milieu et à l'international. L'intégrité artistique et une programmation sans compromis sur la qualité ne peuvent faire fi d'une approche de mise en marché renouvelée.

Les institutions d'enseignement supérieur du Québec, dont le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est l'un des fleurons, sont intimement liées à ces mutations collectives. Les jeunes musiciens diplômés font face à une compétition plus forte que jamais et l'assurance d'un poste au sein d'un orchestre symphonique majeur ou d'une carrière en tant que solistes demeure incertaine. Ces dernières considérations s'ajoutant aux nouvelles habitudes de consommation évoquées n'ont pu être exclues des plans d'action institutionnels. Les conservatoires ont dû emboîter le pas aux acteurs du milieu en s'assurant de maximiser leurs ressources et ainsi de maintenir voire de dépasser leurs standards d'excellence. Il est indéniable que cette institution, qui a permis à des artistes d'ici de mener de brillantes carrières au pays, mais aussi à l'international, doit poursuivre ses efforts pour relever le lot de défis que comporte le contexte actuel. Nous restons convaincus cependant que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec doit avoir les moyens de ses ambitions. Ce n'est que par un enseignement artistique se comparant à celui des plus grandes institutions internationales que le Québec pourra jouir du fruit du labeur de dizaines de jeunes artistes de la relève qui sortent chaque année des établissements d'enseignement de la musique et de l'art dramatique du Conservatoire. La mission du Conservatoire de musique de donner accès à un enseignement de haut calibre aux jeunes talents de toutes les régions du Québec est vitale et au cœur de la vie culturelle de l'ensemble du Québec. En plus de former les acteurs de la scène artistique de demain, le Conservatoire joue un rôle de transmission indispensable auprès des enfants qui, s'ils cheminent vers un autre secteur d'activité lors de leur parcours professionnel, feront partie sans contredit et en grand nombre du public de demain de toutes les institutions culturelles d'ici, toutes disciplines confondues. Les bénéfices qu'apporte le Conservatoire aux communautés ainsi que son impact essentiel sur la vitalité d'organisations comme la nôtre sont essentiels.

Les différentes modifications en lien avec l'organisation et le fonctionnement des différentes instances de gouvernance du Conservatoire proposées par le projet de loi n°48 nous apparaissent dans leur ensemble comme étant autant d'éléments soutenant et renforçant une mission d'excellence saluée par l'Orchestre symphonique de Montréal que les deux institutions partagent depuis leur fondation respective par Wilfrid Pelletier.

4. OBSERVATIONS

4.1 UNE MISSION AXÉE SUR L'EXCELLENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PUBLIC DE DEMAIN

Tout en conservant sa mission première « [...] d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement », le projet de loi détaille à l'article 5 des éléments essentiels et indissociables qui doivent être pris en considération par le Conservatoire.

La recherche constante des plus hauts standards d'excellence dans l'enseignement est vitale à l'atteinte des objectifs de l'institution et seule garante du succès de ses élèves. Pour ce faire, il est impératif que les établissements d'enseignement aient les moyens de leurs ambitions et disposent des ressources humaines, physiques et financières nécessaires à une formation digne des plus grandes écoles de musique et d'art dramatique au monde. Ainsi, peut-on s'assurer que les jeunes talents soient compétitifs dans un domaine plus précaire que jamais. L'approche qui a fait la renommée du Conservatoire de musique (sur lequel nous commenterons plus précisément) et qui prône notamment un enseignement de l'instrument par des leçons privées hebdomadaires, des classes de traits d'orchestre, des cours de musique de chambre, ainsi que les services d'un pianiste-accompagnateur démontre une filiation avec les grands conservatoires de musique européens. De plus, non seulement les points précédemment mentionnés doivent-ils continuer de faire partie de la vie musicale de chaque étudiant, mais l'intensité avec lesquels ces éléments doivent être intégrés au programme pédagogique est vitale au cheminement des jeunes musiciens. Certes, les objectifs à atteindre et la validation des acquis doivent refléter cette formation intensive et sans compromis, que l'on pense aux examens réguliers comme aux examens de fin de 3^{ème} cycle et au Concours, épreuve finale où l'interprète présente son ultime récital avant son entrée dans le monde professionnel.

La présence du Conservatoire de musique dans sept régions du Québec, et de celui d'art dramatique à Montréal et Québec, est une richesse incomparable pour chaque communauté. Nous sommes heureux que le projet de loi proposé réitère le souhait du gouvernement d'offrir la même qualité d'enseignement partout au Québec. Les retombées de chacun des établissements sont indéniables, non seulement sur les élèves eux-mêmes, mais également en termes de qualité de vie de la population en général, de dynamisme culturel de chaque région et d'économie locale.

Les institutions musicales ont un besoin essentiel de ces établissements qui forment une proportion importante des musiciens de l'OSM par exemple (plus du tiers de ses musiciens y ont étudié), offrent un lieu de transmission de notre héritage musical et développent également le public de demain.

Sur ce point, bien que le Conservatoire forme les meilleurs interprètes qui mènent de brillantes carrières, nous sommes d'avis que le développement de tout un cursus musical s'adressant à une clientèle plus jeune ne pourrait avoir que des retombées positives sur la société. Parallèlement à une formation axée sur l'atteinte d'objectifs professionnels, un programme d'apprentissage de niveau préparatoire plus élaboré, permettrait à l'enfant, sans nécessairement devenir musicien, de devenir un citoyen mieux accompli. Les études scientifiques démontrant les bienfaits de la musique sur le développement global de l'enfant ne manquent pas d'ailleurs. En développant le potentiel de ces jeunes mélomanes, on peut ainsi espérer que la naissance d'une passion artistique les poussera à une curiosité culturelle et intellectuelle tout au long de leur vie.

Les talents fleurissent des quatre coins de la province et il nous apparaît essentiel que chacun des établissements qui forment le Conservatoire poursuive ses efforts pour créer des partenariats avec les organisations qui œuvrent dans son milieu et reste à l'affût des nouvelles tendances et des initiatives qui dynamisent son environnement.

Les jeunes artistes qui ont la chance de fréquenter le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont non seulement accès au meilleur enseignement qui soit, mais vivent, au-delà de la performance, une véritable expérience qui changera leur vie à jamais. L'esprit qui règne en ses murs, dû à sa taille à échelle humaine, à la proximité du corps professoral avec les jeunes artistes, au modèle pédagogique qui permet à un même étudiant d'y étudier sur une très longue période (passant de l'enfance à l'adolescence et à l'âge adulte), fait de l'institution un lieu unique en son genre. Le fait de réaffirmer à l'article 5 les éléments qui constituent la mission du Conservatoire est à nos yeux une façon de rappeler l'essence même de la vision de son fondateur Wilfrid Pelletier.

4.2 UNE GOUVERNANCE OUVERTE SUR LA COMMUNAUTÉ QUI PRÉSERVE L'EXPERTISE DES ACTEURS DU MILIEU MUSICAL CLASSIQUE ET DE L'ART DRAMATIQUE

L'OSM salue la volonté de la ministre de la Culture et des Communications d'une structure plus efficiente au sein de l'organisation du Conservatoire et plus ancrée dans la gouvernance d'aujourd'hui. En privilégiant une ouverture de son conseil d'administration par le fait de nommer des membres issus de l'externe dont certains seront issus du milieu culturel, en résultera un rapprochement avec celui-ci ainsi qu'avec le marché. L'emphase mise sur la planification stratégique et une saine gestion est appréciable; nous ne pouvons qu'abonder dans le même sens. Cependant, il nous apparaît important de souligner quelques éléments que nous commenterons, en ce qui concerne notamment la représentation du milieu culturel au sein du conseil d'administration, la place accordée à la musique classique au sein de ce même conseil ainsi que la commission des études et sa direction.

4.2.1 Représentation du milieu culturel au sein du conseil d'administration

Tel que mentionné à l'article 15, deux personnes en provenance du milieu culturel pourront désormais faire partie du conseil d'administration du Conservatoire. Cet apport fait figure de valeur ajoutée. En y apportant leur expertise et leurs idées, ces membres pourront assurément insuffler une vision complémentaire quant à la réalité du marché et aux conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs du Conservatoire. Les membres issus du milieu culturel pourront enrichir l'institution d'un savoir permettant de saisir encore plus en profondeur ce qui est attendu d'un jeune diplômé qui fait son entrée dans la vie professionnelle.

Nous tenons à signifier toutefois nos inquiétudes quant au choix de ces membres. Les spécificités propres à des disciplines aussi singulières que la musique classique et l'art dramatique doivent orienter ce choix. Il est à notre sens indispensable que l'un des deux membres soit directement issu du milieu de la musique classique et l'autre de l'art dramatique. De plus, bien que différentes réalités existent dans plusieurs disciplines artistiques, nous croyons que chaque membre devra être judicieusement choisi en fonction de son expertise précise en musique classique et en art dramatique. Une précision serait intéressante en ce sens au point 3 b) de l'article 15 où c'est le terme « milieu culturel » qui figure présentement.

À ce chapitre, en tant qu'acteur de premier plan en musique classique et étant le plus important employeur du domaine au Québec ainsi que fier ambassadeur culturel partout dans le monde depuis 81 ans, l'OSM se rend disponible pour contribuer à la gestion du Conservatoire de musique et d'art dramatique en siégeant à son conseil d'administration en tant que membre issu du milieu. Si telle était la recommandation de la ministre de la Culture

et des Communications au gouvernement, nous croyons que notre expertise et notre vision serviraient les intérêts de l'ensemble des jeunes artistes qui fréquentent le Conservatoire.

4.2.2 Modifications majeures à la composition du conseil d'administration

En plus des modifications proposées par le projet de loi n°48 à la composition du conseil d'administration commentées précédemment, nous avons constaté un changement majeur quant à la répartition de ses membres. En effet, on voit une diminution du nombre de membres internes du Conservatoire au profit de la nomination de plusieurs membres issus de l'extérieur de l'organisation. La volonté d'apporter une expertise nouvelle en matière de saine gestion et de planification stratégique, qui pourrait provenir par exemple du milieu des affaires, est louable. Cependant, nous nous sentons interpellés par le fait que, conséquemment, le choix de diminuer la représentation des membres de l'interne du Conservatoire, qui sont réellement impliqués dans les affaires courantes de l'institution, a donc dû être fait. Ainsi, on passe de deux directeurs d'établissement de la musique à un seul tout comme c'est le cas au niveau de l'art dramatique. Au niveau du corps professoral on remarque le même phénomène où c'est désormais un seul enseignant en musique qui siègera au conseil par rapport à deux dans le passé.

Cette nouvelle approche en matière de gouvernance nous paraît intéressante, mais soulève des questions en ce qui a trait à deux aspects essentiels : la connaissance réelle qu'auront les membres externes du milieu de la musique classique et de l'art dramatique; une diminution de la représentation de la musique classique (précisément du nombre de membres issus des établissements de la musique du Conservatoire) qui amène un déséquilibre en terme de proportion musique/art dramatique.

Tout d'abord, nous considérons qu'il est essentiel que le profil de compétences et d'expérience qui sera établi par le conseil inclut une expertise appréciable en musique classique ou en art dramatique. Il va de soi que pour adopter les régimes pédagogiques et les programmes d'études, pour ne citer que deux exemples, une connaissance réelle de ces disciplines est essentielle.

Constatant une proportion beaucoup plus importante d'élèves en musique qu'en art dramatique, en plus de considérer que 7 établissements offrent la musique au Québec par rapport à 2 qui offrent l'art dramatique à Montréal et Québec précisément, nous croyons que, sans atteindre la proportionnalité, la composition du conseil d'administration devrait refléter cette réalité. Nous sommes d'avis que le projet de loi actuel, en supprimant les sièges d'un directeur et d'un enseignant d'établissement en musique ne répond pas à cet objectif.

Ajoutons que nous pensons qu'il n'est pas souhaitable qu'un seul représentant de l'association étudiante accréditée représente les deux disciplines. Les musiciens et les acteurs ayant des parcours totalement différents et vivant des réalités tellement distinctes, il nous semble utopique qu'un musicien puisse représenter ses collègues acteurs avec la même acuité qu'un acteur le ferait et la situation inverse où un acteur parlerait au nom des musiciens de 7 établissements nous apparaît incongrue. La loi actuellement en vigueur établissait bien d'ailleurs cette distinction.

4.2.3 Direction et commission des études

Bien que la musique classique et l'art dramatique puissent être liés par plusieurs éléments communs, il est indéniable que ni la réalité de leurs milieux respectifs ni leur enseignement ne sont semblables. Nous sommes d'avis que deux commissions des études distinctes devraient servir les intérêts tant de la musique que de l'art dramatique. Tel que décrites aux articles 39.9 à 39.12 inclusivement, les modalités reliées à la commission des

études ne nous apparaissent pas claires. La loi en vigueur actuellement fait une réelle distinction entre la commission des études en musique et la commission des études en art dramatique (cf. Loi sur le conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Chapitre III, section D), ce qui nous semble essentiel pour les raisons énumérées précédemment. Le présent projet de loi prévoit la constitution d'au moins deux comités, l'un portant sur les questions liées à la formation dans le domaine de la musique et l'autre, dans le domaine de l'art dramatique. Cependant, il est question d'une seule commission formée de neuf membres à l'article 39.12, commission qui donne son avis au conseil d'administration et conseille le conservatoire sur toute question concernant les régimes pédagogiques, les programmes d'études offerts, l'évaluation des apprentissages et les procédures de sanction des études. Si la volonté exprimée dans le présent projet de loi est bel et bien de ne former qu'une seule commission des études représentant les deux disciplines (qui suivrait les recommandations des deux comités), nous serions tout de même soucieux du manque de précision concernant la représentation bien distincte de chacune des disciplines en son sein.

De plus, considérant l'importance de la fonction de directeur des études qui assume la responsabilité de toute question d'ordre pédagogique (au cœur de la mission du conservatoire) nous proposons la création de deux postes de directeurs des études, chacun affecté à une seule discipline. Ainsi, croyons-nous que la gestion des affaires pédagogiques sera plus étroitement liée aux enjeux inhérents à des domaines aussi singuliers. L'expertise d'un directeur des études en musique et d'un directeur des études en art dramatique ne pourrait qu'avoir des répercussions bénéfiques sur l'ensemble des activités de l'institution.

Précisons que l'objectif de mettre sur pied des entités propres à la musique et à l'art dramatique, tout autant que de créer un second poste de direction des études, n'a pour but que de servir les intérêts de l'ensemble des jeunes musiciens et acteurs en s'assurant que chaque discipline soit valorisée et enseignée de la meilleure façon qu'il soit. Nous restons convaincus que le pont entre la musique et l'art dramatique est indispensable à l'enrichissement des élèves ce dont témoignent les nombreux projets artistiques auxquels ont collaboré conjointement acteurs et musiciens aux cours des dernières années.

5. RECOMMANDATIONS

En résumé, l'Orchestre symphonique de Montréal souhaite faire les recommandations suivantes à la Commission de la culture et de l'éducation :

- **Maintenir les standards d'excellence** qui ont fait la réputation du conservatoire;
- **S'assurer** que le Conservatoire bénéficie **des moyens de ses ambitions**;
- **Maintenir et développer le programme d'apprentissage musical de niveau préparatoire** afin de permettre aux enfants de tout le Québec de devenir des citoyens mieux accomplis et le public de demain;
- Ancrer davantage le Conservatoire dans la réalité et le contexte d'aujourd'hui en **se prévalant de l'expertise d'acteurs issus de l'externe** au sein de son CA;
- Rester vigilant en **s'assurant** que chacun des membres du CA aura une **expertise de la musique classique ou de l'art dramatique précisément** et du milieu culturel;
- **Considérer la proportion d'étudiants en musique** versus ceux en art dramatique pour déterminer le nombre de représentants du corps professoral et des directions d'établissements qui siégeront au CA;
- Donner voix à un représentant étudiant de chacune des disciplines au CA;
- **Créer un poste de directeur des études** pour chacune des disciplines enseignées au conservatoire;
- **Mettre sur pied deux commissions des études distinctes** afin que tous les paramètres associés à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique soient analysés en profondeur par des experts du milieu lors des travaux;
- **Prendre en considération le rôle que l'Orchestre symphonique de Montréal** pourrait jouer au sein de la gouvernance du Conservatoire.

6. CONCLUSION

En conclusion, l'Orchestre symphonique de Montréal tient à remercier la Commission de la culture et de l'éducation pour son invitation à prendre part aux réflexions portant sur le projet de loi n°48. Il souhaite également souligner le travail de la ministre de la Culture et des Communications, ainsi que de son ministère, qui vise à doter le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec d'une structure de gouvernance modernisée qui lui permettra de poursuivre sa mission d'excellence en tenant compte du contexte d'aujourd'hui et des pratiques récentes introduites dans plusieurs organismes.

Puissions-nous espérer que les réflexions présentées par l'OSM seront utiles à la Commission afin d'assurer la vitalité du Conservatoire qui a formé, et continue de le faire, les artistes québécois les plus accomplis et dont la réussite fait rayonner tout le Québec.